



« CASA NOVA » À HÉROUVILLE-ST-CLAIR

Lorsque progression rime avec création

Entrepreneur. Cédric Achard, Pdg de Techni'Baie est un homme qui n'a pas froid aux yeux. À la tête d'une entreprise de 50 salariés, basée à Colombelles, au chiffre d'affaires de 9 millions d'euros, il n'entend pas s'arrêter là.

Cédric Achard, Pdg de « Techni'Baie » et « Casa Nova » dans son nouveau magasin à Hérouville-Saint-Clair.

« Techni'Baie » n'est pas une très grosse entreprise. Or dans le milieu de la fabrication et de la vente de fenêtres, on est petit ou gros, mais on ne survit pas en étant moyen », explique Cédric Achard. Son objectif : se développer. « Nous réalisons 80 % de notre résultat avec des professionnels alors que ce marché vise, en général, les particuliers. » En effet, 60 % des acheteurs de baies vitrées le font à titre personnel. L'axe de développement de « Techni'Baie » était donc trouvé. Restait à se différencier des concurrents. « Nous ne voulions pas être un magasin de fenêtres de plus ». Son choix s'orientera vers les équipements à économies d'énergie. « La fenêtre est un élément d'isolation qui répond au besoin du développement durable. Nous avons donc choisi d'élargir notre offre sur ce créneau. »

Une offre globale d'énergies renouvelables

En novembre, Cédric Achard ouvre à Hérouville-Saint-Clair, « Casa Nova », « un concept inédit de service aux particuliers », dit-il. Il présente sur 800 m², une offre globale d'énergies nouvelles à l'intention des particuliers, pour la rénovation de l'habitat (65 % du marché) ou la construction. Le choix est vaste : fenêtres isolantes (50 %), pompes

à chaleur, énergie solaire (thermique, photovoltaïque), adoucisseurs d'eau, chaudières à bois. Il fabrique et installe les baies vitrées. Pour le reste, il conseille, réalise des diagnostics thermiques, vend et pose. Autre particularité de l'enseigne : l'accompagnement et le conseil. « Nous aidons les gens à monter leur dossier et les orientons dans le dédale des aides publiques. » Ces appuis financiers ont en effet permis au marché de décoller et le soutiennent encore aujourd'hui. Ouverte en novembre 2007, l'enseigne qui emploie sept salariés affiche des résultats conformes à ses prévisions. « Nous sommes régulièrement suivis par un conseiller de la CCI et nous avons la possibilité de rencontrer des spécialistes : juridiques, financiers... », précise le Pdg de « Casa Nova ». Dans l'air du temps, « Casa Nova » devrait faire des émules d'ici le début de l'année 2009. Rennes, Rouen ou bien même Paris, le choix n'est pas encore arrêté. « Nous souhaiterions étendre cette marque sous forme de réseau ou de franchise. Cette question reste encore en suspend ».

infos

Casa Nova
ZI de la Sphère – 148 rue Léon Foucault
14 200 Hérouville-Saint-Clair
Tél. : 02 31 95 14 14
info@casanova-shop.fr

Les dates des créateurs

conseil

Le plan de trésorerie doit être construit méticuleusement, il permet de mettre en évidence les éventuelles impasses de trésorerie et de prévoir impérativement avant le démarrage de l'activité les solutions à apporter à ce problème. Par exemple : négocier des crédits à court terme en même temps que le crédit d'investissement.

En mai

Judi 29 et vendredi 30

Salon Régional de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprise « Planète Créa » de 9h00 à 19h00 le jeudi et de 9h00 à 18h00 le vendredi, au Parc des Expositions à Caen.

Contact CCI : Aline Letournel-Davot au 02 31 54 55 61 ou aletourneldavot@caen.cci.fr

En juin

Du 2 au 6

Stage « 5 jours pour entreprendre » futurs créateurs ou repreneurs de bar, brasserie,

restaurant ou hôtel, à la CCI de Caen.

Contact CCI : Patricia Tihy au 02 31 54 55 62 ou ptihy@caen.cci.fr

Judi 5

Réunion d'information gratuite pour les créateurs d'entreprise « Créa'info » de 9h à 11h30 à la CCI de Caen

Judi 19

Réunion d'information gratuite pour les créateurs d'entreprise « Créa'info » de 9h à 11h30 à la CCI de Caen

Du 23 au 27

Stage « 5 jours pour entreprendre » futurs commerçants et prestataires de services, à la CCI de Caen

Contact CCI : Patricia Tihy au 02 31 54 55 62 ou pthity@caen.cci.fr

le chiffre

Entreprendre en France

29%

A compter de 2008, les dividendes peuvent être soumis à un prélèvement libératoire de 29 % (18 % + 11 %) à la place de la taxation de droit commun à l'impôt sur le revenu - LF 2008, art. 10.